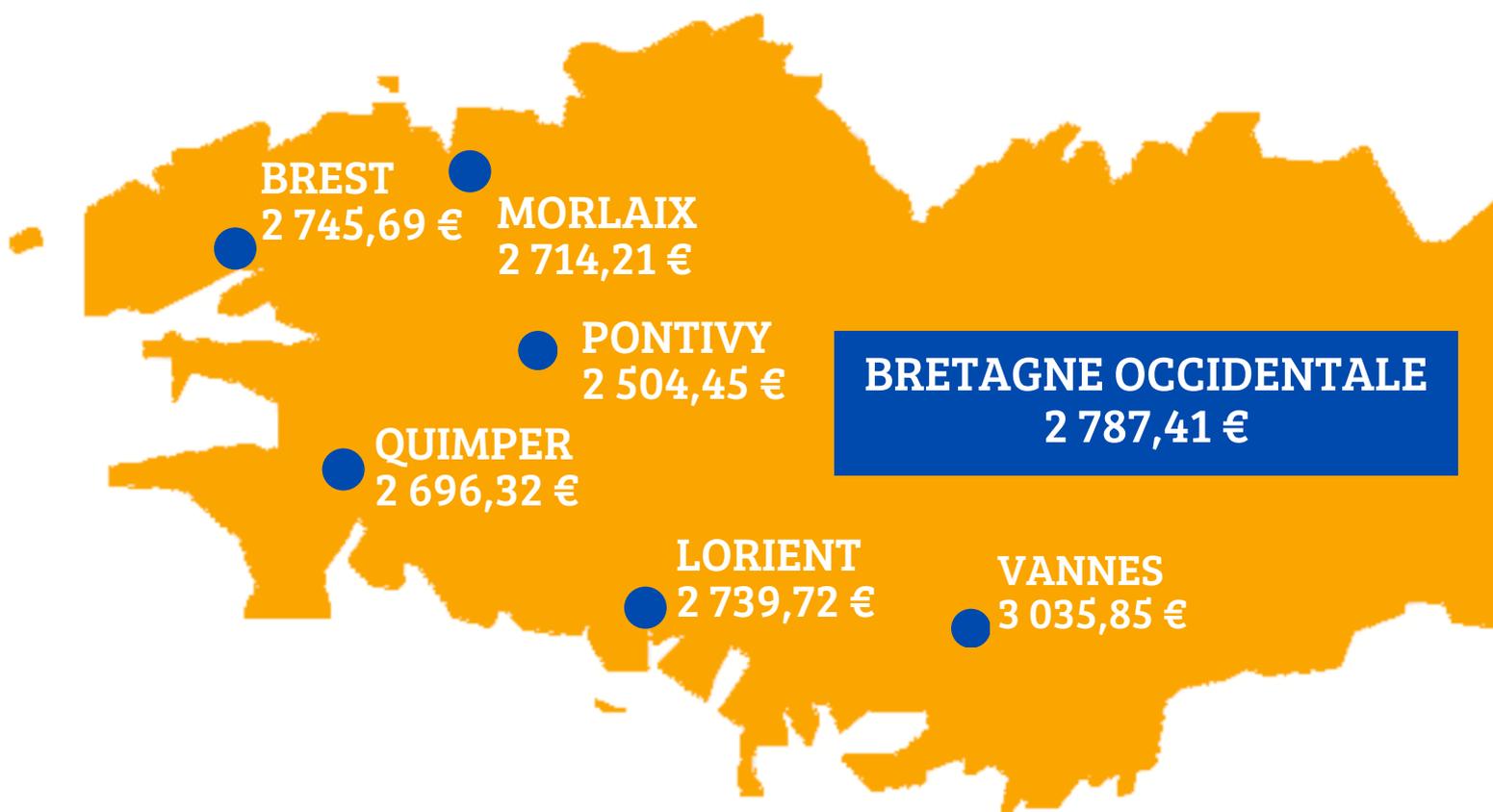




Indicateur du coût de la rentrée

2024



<https://fedeb.net>

Coût DE LA
RENTÉE



Fédé B - Fédération des associations
étudiantes de Bretagne Occidentale
6 avenue Victor Le Gorgeu 29200 Brest

I - AVANT- PROPOS

Depuis de nombreuses années, la **Fédé B**, en tant que première organisation étudiante de Bretagne occidentale, sort son indicateur du coût de la rentrée. Nous pourrions être soulagé.e.s cette année de la quasi-stagnation de ce coût, voir d'une baisse dans certains domaines de dépenses par rapport à 2023. Malheureusement, cela ne se reflète en rien dans la réalité, car **la vie étudiante devient de plus en plus difficile chaque année.**



2 787,41 €, c'est donc le montant moyen que devrait déboursé un.e étudiant.e non boursièr.e au mois de septembre 2024 en Bretagne occidentale, s'iel veut pouvoir vivre et étudier décemment. **C'est près de deux fois le montant du SMIC.** Si on prend en compte l'ensemble de la région Bretagne, ce chiffre s'élève à **2 880,04€**, soit une augmentation de **2,30%** par rapport à l'année 2023 (d'après les chiffres de la Fédé B et de la FAHB).

Alors que nous alertons depuis de nombreuses années sur la pauvreté subie par les étudiant.e.s, iels devront une nouvelle fois payer le manque de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, l'État va jusqu'à **augmenter les frais d'inscription à l'université** (170€ en 2023 contre 175€ en 2024 pour une inscription en licence) et la contribution vie étudiante et de campus (100€ en 2023 contre 103€ en 2024). D'ailleurs, cette dernière, puisqu'axée sur l'inflation, **n'a fait qu'augmenter ces dernières années**, pesant toujours plus lourd dans le budget des étudiant.e.s.

Cette année encore, les dépenses liées au logement augmentent, ce qui est notamment dû à la **crise du logement breton**. Cette dépense est incompressible dans le budget des étudiant.e.s, les conduisant ainsi à **adapter le reste de leurs dépenses** et accorder une plus maigre part de leur budget à l'alimentation ou aux loisirs. Ainsi, **les étudiant.e.s breton.ne.s sautent en moyenne 3 repas par semaine.**

Pour tenter de pallier à cela, et faute de revalorisation des aides de la part de l'État, **la solidarité étudiante s'organise**. L'**AGORAé** de Brest, épicerie sociale et solidaire étudiante, a atteint au cours de l'année universitaire 2023-2024, les **330 bénéficiaires**. Il s'agit du chiffre le plus élevé depuis la pandémie de Covid-19. Malgré une grande couverture médiatique, **elle peine aujourd'hui à répondre à l'ensemble des besoins.**

La sonnette d'alarme a été tiré depuis bien longtemps par les organisations étudiantes en Bretagne occidentale, mais aussi dans tout l'hexagone. **A-t-elle pour autant suscité une réponse globale de la part des pouvoirs publics ?**

MATHILDE JAOUEN
Présidente de la Fédé B

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Avant propos..... | 1 |
| 2. Présentation de l'indicateur..... | 3 |
| 3. Analyse synthétique du coût de la rentrée..... | 4 |
| Frais de rentrée..... | 4 |
| Coût de la rentrée selon différents profils d'étudiant.e.s..... | 6 |
| Frais de vie courante..... | 7 |
| 4. Focus : l'AGORAé brestoise à bout de souffle..... | 9 |
| 4. Focus : le logement, poison du budget des étudiant.e..... | 11 |
| 6. Positions..... | 13 |
| Annexes..... | 15 |
| Contacts..... | 18 |

II - PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

La Fédé B, en tant qu'experte de son territoire, publie chaque année son **indicateur du coût de la rentrée pour les étudiant.e.s de Bretagne Occidentale**. La méthodologie appliquée pour le calcul de cet indicateur est celle de la **Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)**. Cet indicateur permet de comparer **l'évolution du coût de la rentrée étudiante au fur et à mesure des années** et permet également d'**identifier les grandes problématiques** auxquelles les étudiant.e.s sont confronté.e.s.

Le profil étudié est celui d'**un.e étudiant.e de 20 ans** en deuxième année de licence à l'université, sans double inscription, non boursier.e et décohabitant.e (qui n'habite plus chez ses parents). Il est important de préciser qu'il s'agit d'un coût de la rentrée **sans privation**, avec une alimentation saine et équilibrée et où les dépenses se situent au plus près des habitudes des étudiant.e.s.

L'indicateur du coût de la rentrée est basé sur la **moyenne des coûts estimés dans différentes villes**, en prenant en compte le nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s dans chaque établissement.

L'indicateur du coût de la rentrée est divisé en **deux types de frais** principaux :

- Les **frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais d'inscription, cotisation à la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique ;
- Les **frais de vie courante payés chaque mois de l'année universitaire** : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

Cet indicateur met également en lumière des **frais modulés** qui permettent de prendre en compte la **diversité des profils** des étudiant.e.s, comme l'achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées, les frais d'arrivée en métropole pour les étudiant.e.s venant des territoires ultra-marins ou encore les frais d'inscription différenciés pour les étudiant.e.s extra-communautaires. Il aborde également les **frais complémentaires** (frais d'inscription et de matériel pédagogique illégaux) que les étudiant.e.s doivent encore payer dans certaines filières ou universités.

III - ANALYSE SYNTHÉTIQUE - Frais de rentrée

1701,36€

Cette année encore, les frais de rentrée augmentent pour les étudiant.e.s : en s'élevant à **1701,36€**, on constate une hausse de **1,30%** par rapport à la rentrée 2023.

L'augmentation la plus marquante cette année concerne les **frais d'inscription à l'université**, qui augmentent de **2,9%** (frais d'inscription administrative et CVEC). Si les frais universitaires étaient **gelés depuis 2018**, ceux-ci font l'objet d'une augmentation pour la rentrée 2024, en passant à **175€** pour les étudiant.e.s en licence (**+5€**), **250€** pour les étudiant.e.s en master (**+7€**) et à **391€** pour les étudiant.e.s en doctorat (**+11€**). Même si elles paraissent minimes, ces augmentations pèsent lourdement sur les dépenses des étudiant.e.s, et représentent pour nombre d'entre elles et eux **des repas sautés**, en plus d'avoir un impact néfaste sur leur **accès à l'enseignement supérieur**.



La **CVEC**, quant à elle, augmente de **3%** en passant de 100€ à 103€. Étant indexée sur l'inflation, celle-ci est en **hausse constante depuis 2018**, année de sa mise en place, où elle s'élevait alors à **90€**. Chaque année, elle représente ainsi un budget toujours plus conséquent dans les dépenses des étudiant.e.s et **précarise également les étudiant.e.s non-boursièr.e.s** (les étudiant.e.s bénéficiant des bourses sur critères sociaux étant exonéré.e.s de la CVEC).

| | FRAIS DE RENTREE | | | | | | Moyenne 2023 | Moyenne 2024 | Variation en % |
|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| | Brest | Quimper | Morlaix | Lorient | Vannes | Pontivy | | | |
| | Montant 2024 (en €) | | | |
| Frais D'inscription | 175,00 € | 175,00 € | 175,00 € | 175,00 € | 175,00 € | 175,00 € | 170,00 € | 175,00 € | 2,94% |
| CVEC | 103,00 € | 103,00 € | 103,00 € | 103,00 € | 103,00 € | 103,00 € | 100,00 € | 103,00 € | 3,00% |
| Complémentaire Santé | 330,00 € | 330,00 € | 330,00 € | 330,00 € | 330,00 € | 330,00 € | 322,80 € | 330,00 € | 2,23% |
| Assurance Logement | 87,50 € | 87,50 € | 87,50 € | 87,50 € | 87,50 € | 87,50 € | 80,95 € | 87,50 € | 8,09% |
| Frais d'agence | 220,00 € | 220,00 € | 220,00 € | 220,00 € | 220,00 € | 220,00 € | 220,00 € | 220,00 € | 0,00% |
| Dépôt de garantie | 420,50 € | 393,00 € | 430,00 € | 424,50 € | 550,50 € | 306,70 € | 420,72 € | 440,10 € | 4,61% |
| Matériel pédagogique | 336,09 € | 352,61 € | 321,59 € | 340,69 € | 376,48 € | 341,64 € | 365,04 € | 345,76 € | -5,28% |
| TOTAL | 1 672,09 € | 1 661,11 € | 1 667,09 € | 1 680,69 € | 1 842,48 € | 1 563,84 € | 1 679,51 € | 1 701,36 € | 1,30% |

Chiffres clés

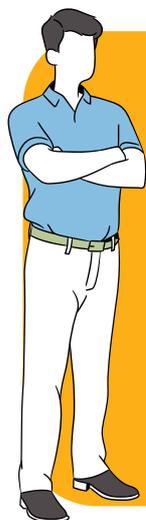
→ **1,30%** C'est le pourcentage de hausse entre 2023 et 2024 pour les frais de rentrée.

→ **13€** C'est le montant de l'augmentation de la CVEC depuis sa mise en place en 2018.

→ **175€** C'est ce que doit déboursier un.e étudiant.e lors de son inscription en licence suite au dégel des frais d'inscription.

Ces augmentations sont encore une fois la conséquence des **coupes budgétaires** de l'Etat dont les étudiant.e.s sont les premières victimes. Il est **inacceptable** que ces dernier.e.s payent de leur poche le manque de financement de l'enseignement supérieur. Etudier devrait être **synonyme d'émancipation** : il est nécessaire que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités pour que les étudiant.e.s cessent de pâtir du manque de financement des universités, et cessent d'avoir à choisir entre manger et étudier.

COÛT DE LA RENTRÉE SELON LES DIFFÉRENTS PROFILS DES ÉTUDIANT.E.S



ÉTUDIANT.E EXTRA-COMMUNAUTAIRE

Coût de rentrée : entre 2862,41€ et 4335,41€.

- Titre de séjour (+75€)
- Frais d'inscription différenciés UBS (+2770€)

Total UBO : 2862,41€

Total UBS : 4335,41€



ÉTUDIANT.E BOURSIER.E

Exonération :

- Frais de CVEC (-103€)
- Frais d'inscription (-175€ en licence en 2024)

Bénéficie du repas à 1€ du CROUS :

- Représente 20€ par mois avec 5 repas par semaine

Total : 2638,41€



ÉTUDIANT.E D'OUTRE-MER

Compté dans les frais ajoutés :

- Billets d'avion
- Nuit d'hôtel sur Paris
- Transport jusqu'à résidence (bus ou train)

Total : 5692,15€



ÉTUDIANT.E MENSTRUÉ.E

Compté dans les frais ajoutés :

- Achat de protections périodiques au coût de la rentrée global.

Total : 2796,99€

Ces différences significatives de coûts de rentrée soulignent les inégalités auxquelles font face les étudiant.e.s tout au long de leurs années d'études supérieures. Il est crucial de **mettre en place des politiques visant à réduire ces disparités**, afin de garantir une éducation équitable pour tous.tes les étudiant.e.s, indépendamment de leur origine, classe sociale, ou genre.

Le 23 février 2021, Frédérique Vidal, alors Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, annonçait la mise à disposition de protections périodiques gratuites pour les étudiant.e.s. Alors que **la plupart des facultés bretonnes sont équipées de distributeurs, ceux-ci restent, la plupart du temps, indéniablement vides.**

III. ANALYSE SYNTHÉTIQUE – Frais de vie courante

1086,05€

Le coût de la vie étudiante n'a cessé d'augmenter depuis plusieurs années, s'élevant à **1086,05€** pour la rentrée 2024.

Cela représente une hausse de **7,13%** par rapport à l'année 2022. Le loyer, qui représente le **premier poste de dépense** pour les étudiant.e.s, est aussi celui qui augmente le plus : on constate une hausse de près de **7%** par rapport à l'année 2023, conséquence de la **crise du logement** qui touche la Bretagne de plein fouet.

Les prix des **denrées alimentaires et des produits essentiels** ont eux aussi augmenté significativement : **+11,81%** depuis l'année 2022, des suites de l'inflation subie pendant l'année 2023.

| | FRAIS DE VIE COURANTE | | | | | | Moyenne 2023 | Moyenne 2024 | Variation en % |
|----------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| | Brest | Quimper | Moriaix | Lorient | Vannes | Pontivy | | | |
| | Montant 2024 (en €) | Montant 2024 (en €) | Montant 2024 (en €) | Montant 2024 (en €) | Montant 2024 (en €) | Montant 2024 (en €) | | | |
| Loyer et charges locatives | 420,50 € | 393,00 € | 430,00 € | 424,50 € | 550,50 € | 306,70 € | 411,42 € | 440,10 € | 6,97% |
| Repas universitaire | 66,00 € | 66,00 € | 66,00 € | 66,00 € | 66,00 € | 66,00 € | 66,00 € | 66,00 € | 0,00% |
| Alimentation | 198,11 € | 198,11 € | 198,11 € | 198,11 € | 198,11 € | 198,11 € | 204,37 € | 198,11 € | -3,06% |
| Equipement divers | 132,38 € | 132,39 € | 131,11 € | 134,71 € | 132,55 € | 134,89 € | 137,44 € | 132,82 € | -3,36% |
| Téléphonie et Internet | 52,74 € | 52,74 € | 52,74 € | 52,74 € | 52,74 € | 52,74 € | 63,48 € | 52,74 € | -16,92% |
| Loisirs | 47,79 € | 46,89 € | 43,09 € | 46,89 € | 46,89 € | 46,09 € | 46,31 € | 47,26 € | 2,05% |
| Transports | 156,08 € | 146,08 € | 126,08 € | 136,08 € | 146,58 € | 136,08 € | 146,14 € | 149,03 € | 1,98% |
| TOTAL | 1 073,60 € | 1 035,21 € | 1 047,13 € | 1 059,03 € | 1 193,37 € | 940,61 € | 1 084,46 € | 1 086,06 € | 0,15% |

Le coût de la vie courante pour les étudiant.e.s a donc **considérablement augmenté** ces deux dernières années, **sans augmentation ou revalorisation réellement efficace des aides qui leur sont proposées.**

Ainsi, même si une augmentation notable n'est pas constatée sur les frais de vie courante par rapport à l'année 2023, il est clair que les étudiant.e.s s'enfoncent dans une situation de pauvreté de plus en plus **alarmante**. Aussi, le logement étant une dépense **incompressible**, les étudiant.e.s sont contraint.e.s de se **limiter** dans d'autres postes de dépenses afin d'être en capacité de payer leur loyer. Les étudiant.e.s **mangent ainsi de moins en moins bien et s'isolent**, faute de pouvoir assumer le coût des repas et des loisirs, pourtant nécessaires pour une bonne qualité de vie.

En conséquence, et pour garantir un accès à l'enseignement supérieur et de la recherche pour tous.tes, la Fédé B demande :

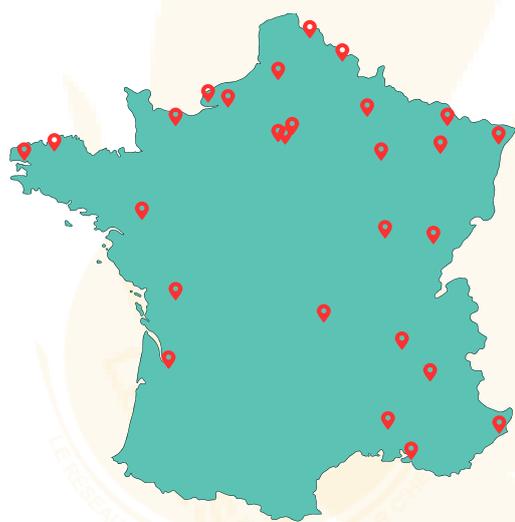
- La reconduction du **gel des frais d'inscription** à l'université ;
- La **désindexation de la CVEC** sur l'inflation et son retour au montant initial ;
- La **suppression des droits d'inscription différenciés** pour les étudiant.e.s extra-communautaires et leur alignement sur les frais d'inscription nationaux.

IV - FOCUS : L'AGORAÉ BRESTOISE À BOUT DE SOUFFLE

La situation alimentaire des étudiant.e.s est **alarmante**, en Bretagne comme ailleurs. Selon l'enquête **BOUGE TON CROUS** lancée par la FAGE et menée par la Fédé B et la FAHB en Bretagne, **les étudiant.e.s breton.ne.s sautent en moyenne 3 repas par semaine** et 40% d'entre elles et eux sont contraint.e.s de **se salarier entre 6h et 12h par semaine** afin de pouvoir subvenir à leurs besoins.



Aujourd'hui, l'alimentation est pour nombre d'étudiant.e.s **la première variable d'ajustement budgétaire** : afin de pouvoir payer leurs dépenses incompressibles comme le loyer, iels se restreignent sur l'alimentation et ne bénéficient donc plus d'une alimentation diverse, équilibrée et suffisante. Pourtant, il n'est plus à prouver qu'une bonne alimentation est **facteur de bonne santé et favorise la réussite**. Il est temps de faire cesser le mythe de l'étudiant.e qui ne mange pas à sa faim ; les étudiant.e.s ne devraient pas avoir à choisir entre se salarier pour pouvoir manger, et étudier en sautant des repas.



Les différentes AGORAÉ en France (2024)

Afin de venir en aide aux étudiant.e.s en situation de pauvreté, la FAGE a créé en 2011 les AGORAÉ, épiceries sociales et solidaires qui sont aujourd'hui au nombre de **41 et réparties** sur toute la France. Elles sont gérées par les fédérations de territoires au niveau local et se divisent en deux volets :

- Une **épicerie solidaire** qui propose des produits alimentaires et d'hygiène à 10% des prix du marché ;
- Un **lieu de vie** qui a pour but de favoriser l'accès à la culture, à la santé ou aux droits tout en luttant contre l'isolement social.

L'AGORAÉ de Brest a ouvert en 2012 et a ensuite été complétée d'un lieu de vie, ouvert en 2022. Aujourd'hui, l'AGORAÉ compte **330 bénéficiaires, presque autant que pendant la crise sanitaire du COVID-19**.

Face à la très rapide augmentation du nombre de bénéficiaires et à la diminution des sources de financement, il est de plus en plus difficile de tenir le rythme. **La sécurité alimentaire de 330 personnes ne devrait pas reposer sur l'engagement bénévole d'une quinzaine d'étudiant.e.s.**

Selon notre enquête menée au cours de l'année auprès des bénéficiaires de l'AGORAé de Brest, ce sont près de **90% d'entre elles et eux qui ne bénéficient pas d'aides sociales**, comme les bourses sur critères sociaux ou le repas CROUS à 1€. Les bénéficiaires des AGORAé sont pourtant des publics très précaires.

Bien que l'AGORAé soit une aide essentielle pour les bénéficiaires, elle constitue surtout une **solution palliative à la pauvreté étudiante**. Elle aide en effet les étudiant.e.s à un instant T, mais ne permet en aucun cas de résoudre en profondeur ce problème. Il est temps que l'Etat prenne ses responsabilités en mettant en place des solutions durables et efficaces.



AGORAé de Brest, le 14 novembre 2023.

Chiffres clés

→ **90%**

C'est le pourcentage des bénéficiaires de l'AGORAé brestoise qui ne bénéficient pas du repas RU à 1€.

→ **330**

C'est le nombre de bénéficiaires que compte l'AGORAé brestoise au mois de mai 2024.

Afin de lutter contre la précarité alimentaire des étudiant.e.s, la Fédé B demande :

- Un **accès au repas CROUS à 1€ pour tous.tes** et sur tous les sites de restauration étudiante ;
- Un accès à la tarification sociale sur **l'ensemble des sites de formation** ;
- Le développement de **conventionnements** entre le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les lieux de stage pour garantir l'accès au repas à tarification sociale à tous.tes les étudiant.e.s.

V - FOCUS : LE LOGEMENT, POISON DU BUDGET ÉTUDIANT

En occupant **67,6%** du budget total des étudiant.e.s, le logement se hisse en tant que **premier poste de dépenses** des étudiant.e.s. Il est surtout une dépense **incompressible**, indispensable à leur bien-être et à leur qualité de vie et d'études. Pourtant, dès leur entrée dans l'enseignement supérieur, les étudiant.e.s se heurtent à la **difficulté de trouver un logement abordable et décent**. De plus en plus, la Bretagne est une région particulièrement marquée par la crise du logement : elle fait en effet face à une **forte tension locative** de par une demande importante pour peu d'offres et des prix élevés.

Le coût est l'une des problématiques les plus importantes en termes d'accès au logement pour les étudiant.e.s. En effet, avec un loyer moyen de **440,10€** en 2024, le coût du logement a **augmenté de 7%** par rapport à l'année 2023. Au niveau du parc immobilier du CROUS, une **augmentation de 3,5%** du loyer est à déplorer suite à **l'annonce de leur dégel** en février 2024, prévue pour la rentrée universitaire 2024.

Ces difficultés d'accès au logement se ressentent à Brest, **8e ville dans laquelle il est le plus difficile de se loger** pour les étudiant.e.s mais aussi dans d'autres villes comme à Vannes où on recense **1348 logements étudiants pour environ 9000 étudiantEs** au total. De plus, on recense **1500 logements CROUS manquants** rien que sur la ville de Brest, nécessaires pour répondre à la demande : en novembre 2023, on recensait **4 demandes pour 1 logement CROUS** selon le directeur général du CROUS.

Témoignages*

"J'ai passé quelques jours à la rue le temps de trouver un logement"

"Mon logement est infesté d'insectes"

"J'ai mis deux ans à trouver un logement"

"Je n'ai reçu qu'une réponse positive pour un logement, le jour de la rentrée"

"Murs moisiss, tapisserie qui se décolle, équipement qui tombe en panne"

*témoignages tirés de l'enquête BOUGE TON CROUS - Fédé B & FAHB, 2023

L'**insalubrité** est également une grande problématique du logement étudiant. En effet, les logements insalubres sont souvent loués à des personnes n'ayant pas la possibilité de trouver un autre logement plus décent ; **les publics précaires, dont les étudiant.e.s, sont donc particulièrement touché.e.s** par cette question. Le constat de l'insalubrité des logements étudiants est le même pour les logements CROUS. Malgré la rénovation de plusieurs résidences à Brest, beaucoup d'étudiantEs témoignent encore de la **vétusté** de leur logement, en nommant notamment la **présence de nuisibles** dans leurs chambres (selon l'enquête BOUGE TON CROUS menée en Bretagne par la Fédé B, la FAHB et la FAGE en novembre 2023).

Chiffres clés

- **7%** C'est le pourcentage d'augmentation du loyer en Bretagne Occidentale depuis l'année 2023.
- **43%** C'est le pourcentage d'étudiant.e.s qui ont l'impression de se restreindre pour pouvoir payer le loyer.
- **3,5%** C'est le pourcentage d'augmentation du loyer des logements CROUS à partir de la rentrée 2024.

Pour permettre aux étudiant.e.s de se loger librement, la Fédé B demande :

- Le **gel des loyers et des charges locatives** dans les résidences CROUS ;
- L'**investissement du gouvernement** dans les parcs locatifs du CROUS ;
 - La **construction massive** de logements étudiants ;
 - La **revalorisation des APL** et l'augmentation du forfait charges ;
- La **suppression du mois de carence** et la reprise rapide du versement des APL en cas de déménagement ;
- Permettre l'**accès à la garantie VISALE à tous.tes les étudiant.e.s** et sa reconnaissance par l'ensemble des bailleurs.euses.

VI - POSITIONS

Les chiffres et témoignages de cet indicateur sont clairs : la pauvreté étudiante **explose**, sans réponse réellement efficace de la part du gouvernement. En 2022-2023, la proportion d'étudiant.e.s boursier.e.s s'élève à **36,3%**, soit **le chiffre le plus bas depuis 10 ans**. Selon l'Observatoire de la Vie Étudiante, **59% des étudiant.e.s qui se salarient en France estiment que leur travail leur est indispensable pour vivre**.

En mars 2023, Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, annonçait le début d'une réforme des bourses sur critères sociaux via la revalorisation du montant des bourses et à un accès aux bourses pour un plus grand nombre d'étudiant.e.s. Ces mesures sont **paramétriques** et sont **loin d'être suffisantes**. Une réforme **structurelle** est **essentielle** pour répondre aux besoins des étudiantEs et leur permettre de vivre correctement.

Afin de permettre aux étudiant.e.s de vivre et d'étudier dignement, la Fédé B demande :

La **défamilialisation** du système de bourses, pour réellement appréhender la situation de l'étudiant.e.

Le système de bourse actuel repose sur une vision familialisée de l'aide sociale qui ne permet pas aux étudiant.e.s de pleinement s'émanciper. Sortir les étudiant.e.s du foyer familial de leurs parents à leur entrée dans l'enseignement supérieur permet de changer le regard porté sur elles et eux, en plus de prendre en compte certaines situations particulières, comme les ruptures familiales par exemple.

L'**universalisation des bourses** pour les rendre accessibles à tous.tes et permettre à chaque étudiant.e de **vivre au dessus du seuil de pauvreté** et de s'émanciper.

Pour les étudiant.e.s décohabitant.e.s, nous demandons à ce que le montant de base soit supérieur à 50% du revenu médian. Pour les étudiant.e.s décohabitant.e.s, le montant de la bourse doit permettre l'accès à une activité propre en dehors du foyer familial.

La **territorialisation** des bourses, pour que le système soit **adapté aux besoins propres** des étudiant.e.s en fonction de leur territoire via un montant forfaitaire qui s'ajoute au montant de base des bourses.

ANNEXE

Méthodologie détaillée de l'indicateur du coût de la rentrée – Frais de rentrée

Indicateur global : L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais de rentrée calculés pour le mois de septembre pour un.e étudiant.e de 20 ans en licence à l'université, sans double inscription, non boursier.e et décohabitant.e.

Droits d'inscription : Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un.e étudiant.e en licence à l'université, sans double inscription.

CVEC : Le tarif de la CVEC est celui fixé tous les ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Complémentaire santé : L'indicateur se base sur la complémentaire "Essentielle LMDE".

Assurance logement : L'indicateur se base sur une assurance de type "Essentielle".

Frais d'agence : L'indicateur prend en compte les plafonds de frais d'agence fixés pour un logement de 20m² avec état des lieux.

Dépôt de garantie : La ou le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir les éventuels manquements du ou de la locataire, à payer lors de l'entrée dans l'appartement. Le dépôt de garantie ne peut excéder le montant d'un loyer.

Matériel pédagogique : Le poste matériel pédagogique est composé des articles de base nécessaires pour débuter une année universitaire ainsi qu'une moyenne du prix des ouvrages demandés à la rentrée par les différentes filières.

ANNEXE

Méthodologie détaillée de l'indicateur du coût de la rentrée - Frais de vie courante

Loyer et charges locatives : L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données. La moyenne est réalisée pour chaque ville étudiante d'un studio de 20 à 30m² et pour un T2 de moins de 30m² représentant les deux formes de logement les plus utilisées.

Alimentation : Est pris en compte un budget alimentation pour les repas en dehors des 20 déjeuners en restauration CROUS. Nous simulons un panier pour 30 petits déjeuners et 40 repas basés sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Nous calculons le budget moyen d'unE étudiantE ayant une alimentation omnivore ou une alimentation végétarienne.

Équipements divers : Les équipements divers correspondent à l'ensemble des produits utilisés au quotidien, hors alimentaire (ordinateur, ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et un lot de produits d'entretien).

Téléphonie et Internet : Sont pris en compte les abonnements de téléphonie mobile, fixe et internet chez les plus grands opérateurs. Sont retenus les abonnements proposant des appels illimités, 100Go de données mobiles et une box internet.

Loisirs : Les loisirs retenus sont les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. Cela correspond aux activités sportives, au cinéma, au streaming vidéo et au streaming de musique.

Transports : Pour la voiture, nous prenons en compte 4 allers-retours de 26km dans le mois (208km par mois au total) soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'étude par semaine. Pour les transports en commun, sont pris en compte un abonnement de transports en commun au tarif étudiant ou jeune.

ANNEXE

Sources utilisées

Droits d'inscription et CVEC : DGESIP - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Complémentaire santé : <https://www.lmde.fr/mutuelle-sante/offre-sante-etudiante/>

Assurance logement : <https://www.mae.fr/contrats/assurance-habitation-etudiant>

Frais d'agence : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375> - [LegiFrance](#) (cadrage légal) - [Zonage A, B, C](#)

Dépôt de garantie : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269>

Côte des loyers : <https://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>

Repas RU : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr>

Consommables : Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Super U, Zara, Bershka, H&M, Uniqlo

Téléphonie et internet : Orange, Free, Bouygues Telecom, SFR

Streaming vidéo : Netflix, Disney +, Amazon Prime

Streaming musique : Spotify, Deezer, Apple Music

Cinéma : <https://quimper.cineville.fr/programmes/quimper> - <https://www.allocine.fr/salle/cinema-P0357/tarifs/> - <https://vannes.cineville.fr/tarifs/683> - <https://www.cinexpontivy.fr/infos/tarifs.html>, Pathé, CGR

Transports voiture : Observatoire de la vie étudiante, Sécurité Routière, <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>

ANNEXE

Sources utilisées

Transports en commun : [Bibus](#), [QUB](#), [Linéo](#), [Izilo](#), [Kicéo](#), [Pondibus](#)

Menstruations : [“Combien les règles coûtent-elles dans la vie d’une femme ?”](#) - *Le Monde* - Juillet 2019

Billet d’avion - arrivée en métropole : Air France

Nuit d’hôtel - arrivée en métropole : Formule 1, Ibis Budget, Première Classe, BnB

Trajet en train - arrivée en métropole : SNCF Connect

Frais complémentaires : Données transmises par les fédérations de filière du réseau de la FAGE

Dossier de presse “#Jeunes et Pauvres” - Fédé B et FAHB - Mai 2024

Consultation étudiante BOUGE TON CROUS - FAGE, Fédé B, FAHB - Janvier 2024

Dossier de presse “Baromètre de la précarité étudiante” - FAGE - Septembre 2023

[“A Brest, l’épicerie sociale et solidaire des étudiants est ”à bout de souffle”](#)” - France Bleu - Mars 2024

[“Plus de bénéficiaires et moins d’argent dans la caisse : à Brest, l’AGORAé est à bout de souffle”](#) - Ouest France - Mars 2024

[“A Brest, ces étudiants luttent contre la précarité numérique”](#) - Le Télégramme - Décembre 2023

ANNEXE

Sources utilisées

Communiqué de presse “L’AGORAé brestoise à bout de souffle” - Fédé B - Mars 2024

“En Bretagne, il y a quatre demandes pour un logement étudiant”, constate le directeur du CROUS” - Ouest France - Novembre 2023

“Rennes et Brest parmi les villes où les étudiants ont le plus de difficultés à se loger” - Le Télégramme - Mai 2024

“Il manque encore 350 logements étudiants à Vannes” - Ouest France - Avril 2024

Communiqué de presse “Augmentation des loyers CROUS : un nouveau coup pour la pauvreté étudiante” - FAGE - Février 2024

Frais complémentaires : Données transmises par les fédérations de filière du réseau de la FAGE

CONTACTS



Nine FERNANDEZ

Vice-présidente en charge des affaires sociales

nine.fernandez@fedeb.net

06.44.00.32.26



Mathilde JAOUEN

Présidente

mathilde.jaouen@fedeb.net

07.82.87.00.09



Yoann ZARAGOSA

Vice-présidence en charge du réseau

yoann.zaragosa@fedeb.net

06.69.64.59.60